

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 28/07/2025 - 109148 - 1963 B 00903 - 632 009 031 - Andre Degueldre Philippe
Degueldre et Cie

Greffier du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

ANDRE DEGUELDRE, PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

12 AOUT 2025

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 243.918 EUROS

SIEGE SOCIAL : 40 AVENUE DE VILLIERS - 75017 PARIS

Sous le N°

109148



R.C.S : PARIS B 632 009 031

SIRET : 632 009 031 000 14

A.P.E : 6832 A

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

Le trente juin deux mille vingt cinq, à neuf heures,

TROISIEME DECISION

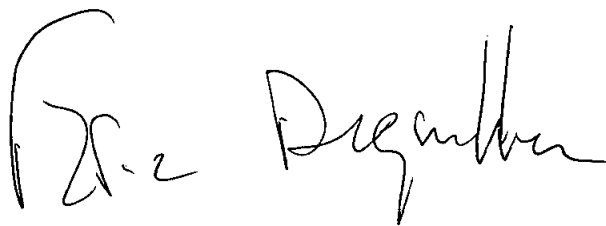
L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 516.306,52 euros, avec un report à nouveau de 449,49 décide de l'affecter comme suit :

- Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 516.306,52 euros après reprise du report à nouveau antérieur de la manière suivante :

- Réserves statutaires ou contractuelles 516.756,01 €

Certifié conforme.

Le Président
Eric Degueldre



Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DEGUELDRE A. DEGUELDRE F. ET CIE		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	DA	243 918		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	24 391		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 864 225		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	449		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	516 306		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	3 649 291	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	63 420		
TOTAL (III)			DR	63 420	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	195		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	751		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	379 109		
	Dettes fiscales et sociales	DY	887 044		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	42 352 646		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	43 619 746	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	47 332 458	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 619 746		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C/P	EH	195		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le n° 2051-2025

Formulaires obligatoires (article 4 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	7 690 350
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	7 690 350
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	7 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	13 668
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 171 390
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	308 692
	Salaires et traitements*			FY	3 309 353
	Charges sociales (10)			FZ	1 411 609
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*	GA	130 445	
			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
	Autres charges (12)	GE	5		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	379 521
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	316 070	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	184 838	
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)				GP	500 908
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ	30 495	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR		
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)				GU	30 495
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	470 413
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	849 935

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE		Neant	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	205		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	205		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 126		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 126		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	(9 921)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	125 125		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	198 581		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	8 212 132		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 695 826		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	516 306		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	29 981		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.L.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	{ Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	AI			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG et RDS) A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9 complémentaires personnelles					
{ Dont cotisations facultatives Madelin A7					
{ Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 38, 1-2°, al.3)	HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		203			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9 923			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE

Société par actions simplifiée au capital de 243 918,43 euros
Siège social : 40 avenue de Villiers
75017 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



ASKIL AUDIT PARIS, Commissaires aux comptes
3 rue du Docteur Dumont, 92 300 Levallois-Perret
Tél. : 01 41 49 95 50 – Mail. : contact.paris@askil.fr
www.askil.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS
SIÈGE SOCIAL : 20 BIS RUE LA BOÉTIE - F - 75008 PARIS
SAS AU CAPITAL DE 446 000 € - RCS PARIS B 347787327 - FR 20347787327

A l'associé unique de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ANDRE DEGUELDRE – PHILIPPE DEGUELDRE ET CIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

ASKIL AUDIT PARIS



Célia Lebrun

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	121 959		121 959	121 959
Autres immobilisations incorporelles	439 503	439 503		444
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 669 702	2 287 719	381 983	421 603
Immobilisations corporelles en cours	64 077		64 077	70 728
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 200		5 200	5 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 300 442	2 727 222	573 220	619 933
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				7 220
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	774 993		774 993	1 177 740
Autres créances	43 469 322		43 469 322	47 218 910
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 332 254	137 329	1 194 925	225 938
Disponibilités	1 260 662		1 260 662	2 284 902
Charges constatées d'avance (3)	59 337		59 337	113 211
TOTAL ACTIF CIRCULANT	46 896 568	137 329	46 759 239	51 027 920
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	50 197 009	2 864 550	47 332 459	51 647 854
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

31/12/2024

31/12/2023

CAPITAUX PROPRES

Capital	243 918	243 918
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	24 392	24 392
Réserves statutaires ou contractuelles	2 864 226	2 580 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	449	449
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	516 307	684 226
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 649 292	3 532 985

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges	63 420	94 700
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63 420	94 700

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	196	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	751	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379 109	216 025
Dettes fiscales et sociales	887 044	991 670
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 352 647	46 812 474
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	43 619 747	48 020 168
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	47 332 459	51 647 854

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

43 619 747

48 020 168

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

196

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	7 690 350		7 690 350	7 730 251
Chiffre d'affaires net	7 690 350		7 690 350	7 730 251
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 000	25 789
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				12 518
Autres produits			13 669	265
Total produits d'exploitation (I)			7 711 019	7 768 824
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 171 391	2 034 970
Impôts, taxes et versements assimilés			308 692	332 006
Salaires et traitements			3 309 353	3 370 098
Charges sociales			1 411 610	1 273 644
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			130 446	111 362
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				4 860
Autres charges			6	19
Total charges d'exploitation (II)			7 331 498	7 126 958
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			379 521	641 865
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			316 071	449 988
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			184 838	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			500 909	449 988
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			30 495	28 683
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			30 495	28 683
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			470 414	421 305
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			849 935	1 063 170

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	205	3 281
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		-73
Total produits exceptionnels (VII)	205	3 208
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 127	50 209
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	10 127	50 209
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-9 922	-47 001
Participation des salariés aux résultats (IX)	125 126	90 526
Impôts sur les bénéfices (X)	198 581	241 418
Total des produits (I+III+V+VII)	8 212 133	8 222 020
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 695 826	7 537 794
BENEFICE OU PERTE	516 307	684 226
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	29 982	29 471
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DEGUELDRE A. DEGUELDRE P. ET CIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 47 332 459 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 516 307
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 avril 2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	121 959			121 959
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	439 503			439 503
Immobilisations incorporelles	561 462			561 462
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 578 806	82 813		1 661 619
- Matériel de transport	50 498			50 498
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	950 015	7 570		957 586
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	70 728	55 590	62 240	64 077
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 650 047	147 276	62 240	2 733 780
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 200			5 200
Immobilisations financières	5 200			5 200
ACTIF IMMOBILISE	3 216 709	147 276	62 240	3 300 442

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		145 973		145 973
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		145 973		145 973
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		62 240		62 240
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		62 240		62 240

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2024

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

Total	121 959
--------------	----------------

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	439 059	444		439 503
Immobilisations incorporelles	439 059	444		439 503
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 178 935	115 892		1 294 827
- Matériel de transport	50 498			50 498
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	928 284	14 110		942 394
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 157 717	130 002		2 287 719
ACTIF IMMOBILISE	2 596 776	130 446		2 727 222

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 308 852 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 200		5 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	774 993	774 993	
Autres	43 469 322	43 469 322	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	59 337	59 337	
Total	44 308 852	44 303 652	5 200

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 243 918,40 euros décomposé en 16 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	449
Résultat de l'exercice précédent	684 226
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	684 675
Affectations aux réserves	
Distributions	400 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	284 675
Total des affectations	684 675

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	243 918				243 918
Réserve légale	24 392				24 392
Réserves générales	2 580 000	284 226			2 864 226
Report à Nouveau	449				449
Résultat de l'exercice	684 226	-684 226	516 307		516 307
Dividendes		400 000			
Total Capitaux Propres	3 532 985	0	516 307	0	3 649 292

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	94 700		31 280		63 420
Total	94 700		31 280		63 420

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	
Financières	30 495
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 43 619 747 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	196	196		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	379 109	379 109		
Dettes fiscales et sociales	887 044	887 044		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	42 353 398	42 353 398		
Produits constatés d'avance				
Total	43 619 747	43 619 747		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 751

Charges à payer

Montant

FACTURES NON PARVENU	233 949
CONGES PAYES	279 012
CHARG.SOC.S/CONGES PAYES	117 185
CHARGES A PAYER	34 339
Total	664 485

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVA	59 337		
Total	59 337		

/ / Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 187 230		7 187 230
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	503 120		503 120
TOTAL	7 690 350		7 690 350

/ / **Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 76 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	42	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	34	
Ouvriers		
Total	76	

Honoraires Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaires aux comptes pour la certification des comptes s'élèvent à 16 462 euros au 31 décembre 2024.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 291 014 euros

Le montant des engagements de la société en matière de pensions, de compléments de retraite d'indemnité et d'allocation en raison de départ à la retraite ou avantage similaires des membres ou associées de son personnel est au 31 décembre 2024 de 291 014 Euro

Le montant a été déterminé en suivant les recommandations de la norme IAS (IAS1 9) selon la méthode rétrospective avec salaires en fin de carrière, avec les hypothèses de calcul de l'engagement suivantes :

Date de calcul de l'engagement 31 Decembre 2024

Agé de départ 65 Ans

Taux de charges sociales 42%

Taux d'actualisation 3%

Taux de progression prévisible des salaires 1% constant